



Suite à oqft si je rentre volontairement dans mon pays es je cou

Par **chandra**, le **20/08/2008** à **17:35**

bonjour j'amerai avoir votre avis je suis une etrangere d'origine mauricienne et il y a un ans que je me trouve en situation irréguliere pour cause de rupture de vie commune suite à mon OQFT j'ai pas fait ni recours ni retourner au pays mais en ce moment j'ai décidé de partir dans mon pays car j'en ai marre de rester sans avoir un papier en regle ma question est:rn"si je rentre chez moi es ce que je risque d'avoir un probleme quand je passe devant le PAF avant l'embarquement à l'aéroport ceux que je voulais savoir c'est que c'est moi qui finance mon retour au pays et es ce que j'ai le droit d'y retourner apres " j'attend votre reponse merci

Par **FITIAVANA**, le **21/08/2008** à **09:43**

je pense que si tu rentres de toi même, ils ne te feront rien du tout puisque déjà tu décide de rentrer et non pas de rester ici. Ceci étant, va voir une association (je ne connais plus le nom), aide au retour au pays ou quelques choses comme ça et comme ça c'est l'association qui t'assiste jusqu'à ton départ. C'est même eux qui vont te faire passer la douane etc... Normalement, elle finance le billet retour, et ils te donnent même une petite aide financière pour que tu puisses commencer une petite vie chez toi.rnJe pense que c'est mieux de passer par une association, comme ça au moins tu auras tout fait dans les règles.

Par **laurence28**, le **21/08/2008** à **12:07**

bonjour chandrarnl,associations,appel ANAEM

Par **chandra**, le **21/08/2008 à 13:15**

bonjour je m'adresse à fitiavana merci pour votre reponse vous parlez d'association j'ai pas besoin de l'aide pour financier mon retour mais je veux savoir simplement comment se déroule à l'aéroport quand je passe à la doine et le police de frontiere es ce qu'il vam'arreter ou marquer qqe chose dans mon passeport et je risque d'interdiction de territoire le reste j'ai deja prevu mon billet c' mon fiancé qui m'as acheter . merci

Par **FITIAVANA**, le **21/08/2008 à 15:31**

Non je te parlais de l'association pour t'assister justement à la douane etc.. en fait j'ai connu une personne qui a eu la même chose. Si tu as deja le billet c'st encore mieux! mais appelle l'assoc quand meme, non pas pour une question d'argent mais pour qu'un de leur représentant t'accompagne à la douanes afin que la PAF (police de l'air et des frontieres) ne te tamponne pas ton passeport. Pour la personne que j'ai connu, ça c passé comme ça et elle a pu revenir (en vacances) sans problème à peine 1 an et demi plutard!rndonc comme tu es décidé à repartir, t'inkiet, l'association ne pourra que t'aider!! Bon courage

Par **norsabah**, le **21/08/2008 à 18:30**

bonsoir c est vrai c est dure de vivre cachée car c est pas une vie comme je ss en insance de divorce j aimerais combien tu as eu de vie commune avec ton ex car j ai peur qu on m expulse aussi apres mon divorce merci de me repondre et bon courage

Par **chandra**, le **22/08/2008 à 09:38**

je n'en ai que 1an de vie commune pour cause de violence conjugale moi je te conseille d'y réfléchir avant de divorcer car tu sais que ce n'est pas facile de se battre pour avoir le papier je me suis galérer pendant 5 ans et on m'a donner tout le temps d'autorisation provisoire qui me permet de travailler j'avais mon boulot j'etais en CDI mais malgré tous ça il m'a refusé la carte j'ai perdu mon boulot je m'ai vécu la galere pendant 1an et la j'ai décidé de prendre ma vie en main je penses à mon avenir car j'ai déjà perdu 5ans pour rien je te souhaite bonne chance

Par **eouvees**, le **22/08/2008 à 11:18**

Epouse étrangère sous les coups>>>>>> Plaintes/ prouvé que la vie commune est impossible/ certificats médicales etc...rnSi vous n'avez pas fait ce type de démarches alors

avant de repartir au pays, passez par la Préfecture et demandez un "Sauf conduit" qui vous évitera le retour en France définitif ! En effet pas l'ANAEM ou bien elle vous dira la même chose que moi.

Par **chandra**, le **22/08/2008** à **16:18**

pouver vous m'explique "sauf conduite " s'il vous plait merci car j'ai du mal à comprendre ce que vous voulais me dire

Par **norsabah**, le **22/08/2008** à **19:24**

chandra j espere que tu trouveras ta serinité perdue moi je ss separée de lui voilà 6 mois j ai un cdi mon propre ogement je bosses avec les personnes agées qui m aiment heureusement pour moi sinon je craquerais l enfer a la maison ça elles me le font oublier un peu en me consolant et j ai quitté le domicile car il m a privé de tt gaz tele chauffage presque tt j ai vecu avec lui 3 et demi en enfer harcelement morale a cause de ça deux fausses couches mais bon je te souhaite tt le bonheur et dire on sait pas ce que nous cache demain qui sait peut etre que le meilleur courage et bonne chance

Par **brima**, le **30/11/2008** à **02:48**

la paf sera tellemen content de voir des depart volontaires quil feron pas chier ,mais sinon ya possibilite d'etre regulariser si ton mari te battai et profitai de ta situation dapres sarko il done des papaier a toute femme batue mais tu sais c de la politique ;bon courage

Par **avocat droit public**, le **30/11/2008** à **11:11**

C'est pas de la politique c'est la loi.
Petite précision: les ressortissants algériens conjoints de français qui quittent le domicile pour cause de violences conjugales ne peuvent obtenir le renouvellement de leur titre de séjour.
Autres précisions:
P.A.F.: police aux frontières
A.N.A.E.M. n'est pas une association mais une agence gouvernementale.

Par **salim16000**, le **30/11/2008** à **12:57**

bonjour avocat
pourquoi les femme algerienne conjoints de français qui quittent le domicile pour cause de violences conjugales ne peuvent obtenir le renouvellement de leur titre de séjour.
les ressortissants algériens sont soumis, pour leurs conditions d'entrée et de séjour en France, non pas au Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) mais à une convention bilatérale, l'Accord Franco-Algérien du 27 décembre 1968,

c'est ça la reponse .rnrn Cet accord prévoit que le titre de séjour des algériens s'appelle un certificat de résidence, qu'il soit valable un an ou dix ans, et non une carte de séjour ou une carte de résident.rnrnok mais pourquoi il existe de retrait de certificat de résidence 10 ??????????rnrnormalement il ya aucun article précise le retrait de certificat de résidence algérien rnrnrns'il vous plait détaillé moi un peu cette procédure , si possible avec un article rnrncordialement

Par **laurence28**, le **01/12/2008 à 12:30**

bonjour avocatrnvoilà enfin il ya de cela 2 semaines j'ai reçu l'aps qui ne m'autorise pas à travailler et c'est mentionné qu'en date d'expiration qui est le 27 janvier j'aurais quitté la France.rnje ne sais pas si cette mention est portée sur toutes les aps ?rnrnET Je ne sais pas si il y'aura un autre refus en cette vue de réexamen car comme je vous ai dit j'ai été victime de violences conjugales donc il ya des preuves tel que plainte, main courante , certificat médical, et témoignages des assistances sociales et celle d'anaem.le préfet avait 2 mois pour réexaminé mon dossier et ces passés toujours pas été convoqué alors je ne sais plus quoi faire.faut il attendre ? que peut il se passer?rnrnJE vous remercie de votre disponibilité vos idées m'aident énormément